

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2025

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 février 2025 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
M. Éric Lessard, substitut à la mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Étaient également présentes : la greffière et la directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 20 janvier 2025
 - 3.2. Séance extraordinaire du 31 janvier 2025
4. RÈGLEMENT (aucun sujet)
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Nominations sur les différents comités, commissions, associations et organismes de l'agglomération de Mont-Tremblant
 - 5.3. Adobe Acrobat Pro - renouvellement de licences
 - 5.4. PG Solutions inc. - renouvellement de contrat
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Mesure disciplinaire - suspension sans traitement
 - 6.3. Signature de la lettre d'entente 2025-02-CSN - entente modifiant une entente de préretraite
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Listes des comptes à payer
 - 7.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au transfert de capital, aux cartes de la Ville et aux camps de jour 2025
 - 7.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au projet spécial 2025 - volet culture et loisirs
 - 7.4. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - autres contributions 2025
 - 7.5. Frais d'utilisation annuels - suite Décimal
8. URBANISME (aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Convention d'aide financière PADTC - avenant à la convention
 - 9.2. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - sécurité des écoliers et des autres usagers de la route - 480, rue Léonard

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2025

- 9.3. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - ajout d'une voie de virage à droite sur la rue de Saint-Jovite
- 9.4. Pavage piste multifonctionnelle la Villageoise - acceptation finale des travaux
- 9.5. Installation de balançoires parc du Voyageur - contrat
- 9.6. Réaménagement intérieur de la caserne n° 52 - contrat
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événements
- 12. INCENDIE (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 19 h.

CA25 02 018

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA25 02 019

3.1. Séance ordinaire du 20 janvier 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 janvier 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 02 020

3.2. Séance extraordinaire du 31 janvier 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 février 2025

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 janvier 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. RÈGLEMENT (aucun sujet)

5. ADMINISTRATION

Dépôt CA25 02
(5.1)

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA25 02 021

Modifiée par
la résolution
CA25 03 040

5.2. Nominations sur les différents comités, commissions, associations et organismes de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 10 du décret 846-2005 à l'effet que le conseil d'agglomération doit désigner sur chacun des comités et commissions au moins un membre du conseil de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE nommer les membres du conseil suivants sur les comités, commissions, associations et organismes ci-après énumérés :

COMITÉS INTERNES	NOMINATIONS
Comité de gestion des actifs	Monsieur Joël Charbonneau
Comité sur la mobilité durable	Monsieur Joël Charbonneau Madame Guylaine Lyras

COMITÉS ET COMMISSIONS	NOMINATIONS
Commission sur le transport des personnes	Monsieur Joël Charbonneau
	Madame Kimberly Meyer, mairesse de Lac-Tremblant-Nord
Comité des lacs	Madame Billie-Jeanne Graton
	Madame Guylaine Lyras
	Madame Kimberly Meyer, mairesse de Lac-Tremblant-Nord
Comité de sécurité incendie	Monsieur Luc Brisebois, maire
Comité consultatif en sécurité incendie	Monsieur Luc Brisebois, maire
	Monsieur Joël Charbonneau

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 février 2025

	Madame Kimberly Meyer, mairesse de Lac-Tremblant-Nord
--	---

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	NOMINATIONS
Fiducie du Domaine St-Bernard	Monsieur Luc Brisebois, maire ou madame Catherine Drouin, à titre d'ayant droit
Office du Tourisme région Mont-Tremblant	Monsieur Tyler Cook
Office municipal d'habitation des Laurentides	Madame Sylvie Vaillancourt
Tourisme aérien Laurentides (TAL)	Monsieur Tyler Cook

La présente résolution remplace toute nomination antérieure des membres du conseil sur ces comités, commissions, associations et organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 02 022 5.3. Adobe Acrobat Pro - renouvellement de licences

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à CDW Canada Corp. le renouvellement de 75 licences du logiciel Adobe Acrobat Pro, pour l'année 2025, au montant total de 25 814,25 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission # 241218, datée du 18 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 02 023 5.4. PG Solutions inc. - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT l'application de l'article 573.3 (6) de la *Loi sur les cités et villes* et suivant les informations reçues du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-XXX-XX-529, sujet a l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à PG Solutions inc. les contrats d'entretien et de soutien des progiciels suivants, pour l'année 2025, au montant total de 139 414 \$, taxes en sus, le tout conformément au document de demande de prix :

Progiciel	Montant (taxes en sus)
AccèsCité Finances (SFM + Méga)	53 082 \$
AccèsCité En ligne	14 314 \$
AccèsCité Territoire	47 967 \$
ACCEO Justice	14 516 \$
AURORA - Paie	5 515 \$
Licence API (Gestion Requêtes)	4 020 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 février 2025

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CA25 02
(6.1)

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire					
2025-03	Katrina Fradette	Régulière temps complet	Commis culture	23 avril 2024	Détenait un poste régulier à temps partiel. Création du poste régulier à temps complet budget 2025 qu'elle a obtenu le 20 janvier 2025.

CA25 02 024

6.2. Mesure disciplinaire - suspension sans traitement

CONSIDÉRANT le résultat du suivi effectué auprès d'un employé en lien avec certains évènements;

CONSIDÉRANT l'état du droit ainsi que la gravité du manquement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du directeur du service de suspendre sans traitement l'employé portant le numéro 278 pour une période équivalente à une (1) journée, à être appliquée au moment jugé opportun par la direction du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 02 025

6.3. Signature de la lettre d'entente 2025-02-CSN - entente modifiant une entente de préretraite

CONSIDÉRANT l'entente de préretraite en vigueur pour l'employé numéro 358;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire et indéterminée d'un cadre ainsi que les besoins opérationnels du Service des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la signature de la lettre d'entente 2025-02-CSN avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) visant à permettre à l'employé de reporter ses semaines

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2025

de congés selon les modalités prévues à l'entente et en respect des dispositions du *Règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA25 02 026

7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2024 au montant de 272 242,40 \$ et pour le mois de janvier 2025 au montant de 350 535,88 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 02 027

7.2. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au transfert de capital, aux cartes de la Ville et aux camps de jour 2025

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6 de l'acte de fiducie de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, la Ville s'engage à transférer annuellement un capital en argent dans le patrimoine d'affectation du fiduciaire, qui doit être utilisé conformément aux dispositions de l'acte de fiducie afin de répondre aux besoins généraux du fiduciaire selon une entente signée entre les parties;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservé un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT que la fiducie d'utilité sociale est créée pour répondre à des fins d'intérêt général dont notamment celle à caractère social en permettant l'accès au Domaine Saint-Bernard aux citoyens et aux participants et personnel des camps de jour de la Ville;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à signer l'entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2025;

DE verser les montants suivants :

- 609 875 \$, exempt de taxes, pour les besoins généraux;
- 185 500 \$, taxes applicables en sus, pour l'accès gratuit au site et aux installations sur présentation d'une carte en vigueur ainsi qu'aux participants et au personnel d'animation de camps de jour de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 02 028

7.3. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - entente relative au projet spécial 2025 - volet culture et loisirs

CONSIDÉRANT le projet spécial soumis par le Domaine Saint-Bernard pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservé un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2025

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à signer l'entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2025;

DE verser un montant maximal de 179 375 \$, toutes taxes applicables incluses, pour le projet spécial suivant :

- Subvention - hébergement;

DE verser la moitié de la somme prévue à l'entente, soit un montant 89 687,50 \$ en février 2025. Le second versement, au montant maximal de 89 687,50 \$ selon le dépôt des rapports de locations, aura lieu en novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 02 029

7.4. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - autres contributions 2025

CONSIDÉRANT les autres projets spéciaux soumis par le Domaine Saint-Bernard pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservé un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-51-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE verser les montants maximums suivants, toutes taxes applicables incluses, sur présentation de pièces justificatives, pour les projets spéciaux suivants :

- Bâtiments, aménagements et équipements : 220 000 \$;
- Mise à niveau des sentiers : 51 250 \$;

DE verser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, un montant de maximum de 39 000 \$, toutes taxes applicables incluses, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, pour l'acquisition d'une fourgonnette usagée;

DE verser un montant maximum de 212 000 \$, toutes taxes applicables incluses, pour l'entretien des sentiers. Une reddition de compte sera demandée à la fin de l'année afin de corroborer le montant versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Catherine Drouin.

CA25 02 030

7.5. Frais d'utilisation annuels - suite Décimal

CONSIDÉRANT que la Ville a implanté la suite Décimal en 2024 afin de préparer les budgets, d'en faire le suivi et de contrôler la masse salariale;

CONSIDÉRANT que des frais d'utilisation sont requis afin d'utiliser le logiciel;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2025

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de payer les frais d'utilisation annuels pour 2025 au montant de 72 755 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-XX-XXX-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA25 02 031

9.1. Convention d'aide financière PADTC - avenant à la convention

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vu octroyer une aide financière dans le cadre du volet 1 intitulé « Aide financière au transport en commun urbain » du *Programme d'aide au développement du transport collectif*;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une correspondance de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, modifiant à la hausse le montant de l'aide financière initialement accordée en y ajoutant l'année 2024;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer pour et au nom de la Ville l'avenant numéro 2 à la convention d'aide financière du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)* Volet 1 - aide financière au transport en commun urbain 2022-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 02 032

9.2. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - sécurité des écoliers et des autres usagers de la route - 480, rue Léonard

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 480, rue Léonard est habité par plusieurs familles;

CONSIDÉRANT que les règles de circulation ne sont pas respectées en présence d'un autobus scolaire ayant les feux rouges clignotants activés et un signal d'arrêt obligatoire déployé;

CONSIDÉRANT que la sécurité des écoliers est compromise;

CONSIDÉRANT que plusieurs constats d'infraction sont émis par la Sûreté du Québec lors d'opérations policières dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à l'analyse des scénarios possibles pour sécuriser les écoliers et les autres usagers de la route aux abords du 480, rue Léonard, suivant les recommandations de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA25 02 033

9.3. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - ajout d'une voie de virage à droite sur la rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT que le virage à droite sur la rue de Saint-Jovite, face au 265, rue Léonard, est déjà permis;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

10 février 2025

CONSIDÉRANT que la signalisation manquante identifiant la double voie permettant de tourner à droite au feu de signalisation crée de la congestion et de la confusion auprès des automobilistes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'autorisation d'ajouter une voie de virage à droite sur la rue de Saint-Jovite, face au 265, rue Léonard et d'autoriser la Ville de Mont-Tremblant à procéder au marquage de la chaussée et à l'installation de la signalisation réglementaire selon les normes établies par le ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 02 034 9.4. Pavage piste multifonctionnelle la Villageoise - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux de mise à niveau du pavage sur la piste multifonctionnelle La Villageoise-de-Mont-Tremblant ont été réalisés par Pavage Desjardins inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux de mise à niveau du pavage sur la piste multifonctionnelle La Villageoise-de-Mont-Tremblant et à la libération de la retenue contractuelle en versant à Pavage Desjardins inc. le montant de 5 389,51\$, taxes en sus, (projet 2023-25);

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 02 035 9.5. Installation de balançoires parc du Voyageur - contrat

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'installation de balançoires règlementaires au parc du Voyageur à la suite des travaux de remplacement du module de jeux, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Installation Jeux-Tec inc.	16 660 \$
Jambette	24 049 \$
Go-Élan	26 991 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Installation Jeux-Tec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de balançoires au parc du Voyageur, au montant de 16 660 \$, taxes en sus (projet 2025-03), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Dominique Laverdure

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 février 2025

déclare que par souci de transparence, étant donné qu'un membre de sa famille est concerné, elle se retire de la décision relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA25 02 036

Modifiée par
la résolution
CA25 03 040

9.6. Réaménagement intérieur de la caserne n° 52 - contrat

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réaménagement intérieur de la caserne n° 52, incluant l'aménagement d'un parcours de décontamination en trois aires distinctes, chacune avec des usages spécifiques, séparées hermétiquement des aires communes, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Troicé Construction inc.	386 076,26 \$
9408-4134 Québec inc.	428 560,00 \$
Gelco Construction inc.	458 399,82 \$
Les Entreprises Dominic Payette Ltée	513 390,50 \$
Groupe NCN Cardinal inc.	613 504,67 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Troicé Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement intérieur de la caserne n° 52, au montant de 386 076,26 \$, taxes en sus (projet 2024-11), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2025-4007-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Madame la conseillère Dominique Laverdure reprend part aux délibérations.

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA25 02 037

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Activité hivernale	Ville de Mont-Tremblant	13 février 2025	Patinoire au parc Daniel-Lauzon
Tournoi de pétanque hivernal	Ligue de Pétanque du Nord	23 février 2025, 9 h à 17 h	Parc au Fil-de-l'Eau
ViFest - vente trottoir et animation de rue	Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant	Juillet et octobre 2025	Rues de Mont-Tremblant et église du Village

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 février 2025

Demi-marathon édition 2025*	Productions Événements +	9-10 août 2025	Stationnement hôtel de ville et territoire de l'agglomération Mont-Tremblant
--------------------------------	-----------------------------	-------------------	--

* L'autorisation de ces événements est conditionnelle à ce que toutes les clauses des ententes à intervenir soient respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12. INCENDIE (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de monsieur le conseiller Joël Charbonneau.

Le transport en commun est très populaire sur notre territoire. Les statistiques montrent une augmentation annuelle, particulièrement depuis la gratuité en 2019.

- 2018 (avant la gratuité) : 117 260 passages;
- 2022 : 219 553 passages (87 % de plus);
- 2023 : 323 554 passages;
- 2024 : 363 064 passages.

- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA25 02 038

- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière